



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**



Parlons-en 2022 - 2023



Éditorial



*Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Occitanie*

Patrick BERG

C'est avec plaisir que je vous présente ce seizième numéro de la revue de l'Agence en Réseau Régionale des Études, l'ARRE, cet outil d'animation et de partage de connaissances sur l'aménagement du territoire en Occitanie.

Les études générales, d'aménagement ou études sectorielles, constituent un patrimoine de connaissances très riche qu'il convient d'exploiter et de valoriser au mieux. En effet, la diversité des producteurs, la multiplicité des méthodes et des approches et l'étendue du champ de l'aménagement du territoire permettent de décrire de façon la plus complète possible les territoires d'intervention des services de l'État porteurs de politiques publiques.

La richesse des productions présentées dans ce numéro est la traduction de l'engagement de chacun et de cette volonté de mieux connaître et partager les sujets de l'aménagement du territoire.

Patrick BERG



Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Occitanie

*En couverture (photos DREAL Occitanie) : Ariège, Mirepoix ; Aude, grau de la Vieille-Nouvelle ;
Aveyron, vallée de l'Aveyron ; Gard, pont du Gard ; Haute-Garonne, lac d'Oo ; Gers, point de vue depuis Lectoure ;
Hérault, la Grande Motte ; Lot, St Cirq Lapopie ; Lozère, les causses noirs ; Hautes-Pyrénées, Cauterets ;
Pyrénées Orientales, le cap Bear ; Tarn, jardins du palais de la Berbie (Albi) ; Tarn et Garonne, la Garonne à Auvillar*

Table des matières

Un nouvel atlas numérique départemental en Haute-Garonne.....	4
Comment intégrer l'adaptation au changement climatique dans les plans et les documents d'urbanisme ?.....	6
Une approche différente des territoires : les projets d'étudiants en architecture ...	7
La revitalisation des centres-villes / centres-bourgs dans l'Hérault	8
LUCCA – l'application fête ses 4 ans	10
Etude DREAL-INSEE sur les zones d'activités économiques.	12
Le stock de carbone séquestré augmente entre 2012 et 2018 en Occitanie.....	13
Les modalités d'attractivité du département du Lot.	16
Brève de la DDT du Gers.....	18
Brève de la DDT des Hautes-Pyrénées	18
Brève de la DREAL Occitanie.....	19

Un nouvel atlas numérique départemental en Haute-Garonne

La DDT de la Haute-Garonne, à l'instar de bon nombre de ses homologues d'autres départements, a déjà publié des atlas cartographiques (2014 et 2018). Présentés au travers du prisme des principaux thèmes d'intervention des services de l'État, ils exposent et déclinent géographiquement leurs missions, et leur permettent de partager leur vision du département et de ses enjeux.



L'atlas papier permet certes de faire ressortir les tendances sur l'ensemble d'un territoire, mais elle occulte souvent les spécificités des entités qui le composent. Le support numérique propose d'indéniables avantages par rapport au papier. Il permet notamment de sortir du carcan des cartes statiques figées à l'échelle d'un département et des limites imposées par les formats de page. L'objectif de ce projet a été de mettre à profit ces avantages pour donner à voir les données de manière plus dynamique et pertinente sous une forme innovante.

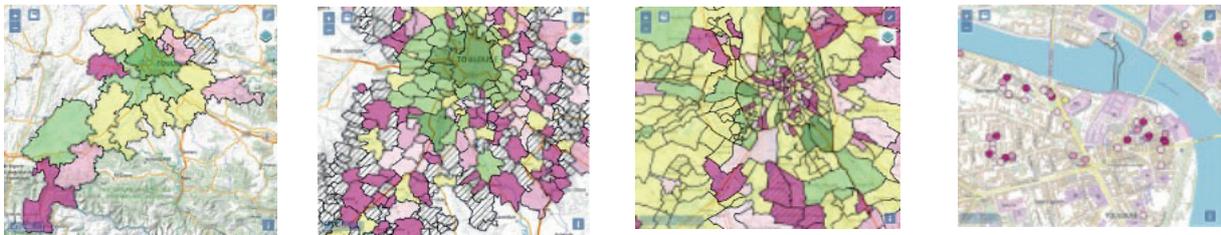




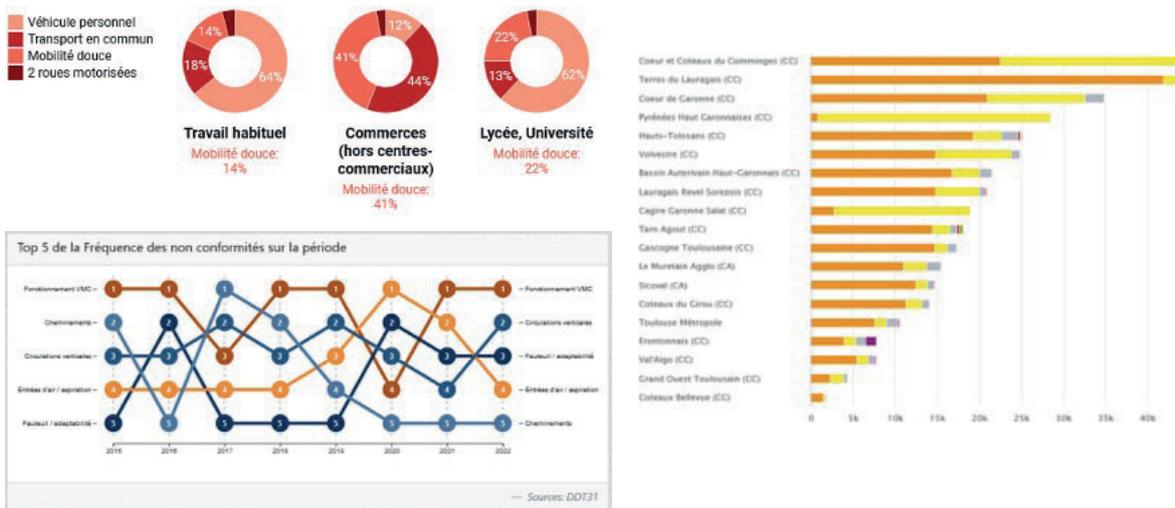
En juillet 2021, un des étudiants du master SIGMA vient effectuer son stage de fin d'étude pour participer à la conception d'un démonstrateur. L'intitulé du stage est: « Conception d'un atlas en ligne, facilement actualisable, interactif et s'appuyant sur une présentation innovante ». Ce stage a été financé grâce aux crédits de l'ARRE.

A partir de juin 2022, nous avons pu embaucher sur les crédits ARRE un prestataire de la société perceptible.fr, spécialisé dans la représentation de données pour poursuivre le développement de l'atlas. Ce travail en commun a débuté par l'instauration de nouvelles façons de répartir les tâches qui se rapprochent de la méthode Agile.

L'avantage du numérique : des informations qui suivent le niveau de zoom



La datavisualisation se prête parfois mieux à la présentation de données que la carte :



L'atlas poursuit une double finalité, en interne, il permet l'accès à l'information par tous les agents et propose une vision harmonisée de la DDT31 autour d'axes communs. En externe, c'est une carte de visite innovante, qui met en exergue la vision de la DDT31 du territoire avec un outil didactique. En somme il s'agit de montrer un cap, une vision à l'externe tout en disposant d'un document de cohésion en interne.

Consultez l'atlas à cette adresse : <https://atlasddt31.fr>

Une approche différente des territoires : les projets d'étudiants en architecture

La DDTM du Gard a conventionné fin 2021 avec l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Vilette et la commune d'Anduze, autour d'un projet d'études de ses élèves, baptisé Anduze en devenir.

Ce partenariat a permis d'accompagner cette commune rurale dans ses réflexions et démarches multiples pour son avenir : PLU, PVD, OPAH-RU, AAP/AMI. Coté État, l'intérêt de la démarche résidait dans le portage de nos politiques publiques au travers d'une posture différente, et de favoriser l'émergence d'une culture d'aménagement urbain sur un territoire très peu doté en ingénierie.

Le travail produit, axé principalement sur 4 thématiques (le paysage, les réseaux/mobilité/pôles de centralités, l'espace public et l'habitat), a été présenté en février 2022 par les étudiants à la population, au travers de maquettes et de livrets.

En 2023, la même démarche sera conduite sur un autre bourg-centre cévenol : St Jean du Gard.



La revitalisation des centres-villes / centres-bourgs dans l'Hérault

Résultat d'une enquête auprès des Maires de l'Hérault sur la vitalité commerciale de leur centre ville / centre bourg.

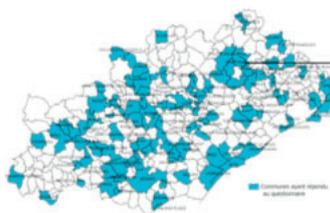
La DDTM de l'Hérault a engagé à l'été 2022, une enquête auprès des Maires du territoire afin de recueillir leur perception sur la vitalité commerciale de leurs centralités historiques et, repérer les actions mises en œuvre pour pallier ce processus de dévitalisation.

De nombreux centres-villes et centres-bourgs sont à la peine, les commerces de proximité périclitent alors même que rien ne semble freiner l'essor des surfaces commerciales en périphérie. Il apparaît urgent de réinterroger le modèle de l'aménagement commercial.

L'ambition est d'apporter aux décideurs une boîte à outils opérationnelle afin de repenser l'organisation de ces territoires, leur redonner des qualités d'usage, reconstruire des lieux de vie conviviaux en s'appuyant sur des initiatives innovantes et les bonnes pratiques. À cet effet, la DDTM sollicite ses homologues : n'hésitez pas à nous transmettre vos exemples vertueux.

PROFIL DES RÉPONDANTS

34 % taux de réponse : 115 communes répondantes



61 %
comptent
moins de 2000
habitants



73 % des communes déclarent avoir au moins un commerce de proximité

Période de fermeture du dernier commerce pour les communes déclarant ne pas en avoir :



71 % des communes bénéficient d'un apport de clientèle touristique

21 % d'entre-elles évaluent comme très élevé l'impact du tourisme dans l'activité commerciale



29 % des communes déclarent avoir bénéficié d'une aide ou avoir fait parti d'un dispositif national*

* 3 communes Action cœur de ville et 10 Petites villes de demain ont répondu à l'enquête

PRÉOCCUPATION DU SUJET

pour 80 % des communes la redynamisation des centres-villes / centres-bourgs est tout à fait prioritaire



Dont 82 % sont des communes de moins de 5 000 habitants

Un enjeu prioritaire de lien social

Les priorités des communes pour revitaliser leur centre-ville / centre-bourg

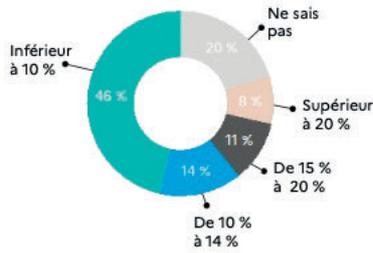
Accessibilité (stationnement, circulation) Animation, vie de quartier
Cadre de vie, espaces verts
Dynamisation des commerces
Propreté, collecte des déchets
Logement Transports en commun
Aménagement urbain
Sécurité Piétonisation

Les partenaires financiers sollicités en priorité par les communes dans leur démarche de modernisation de leur centre-ville / centre-bourg*



SANTÉ DES CENTRES-VILLES / CENTRES-BOURGS

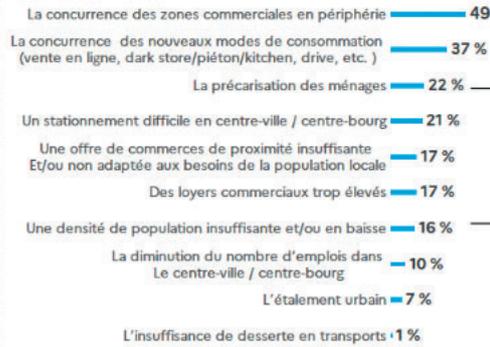
33 % des communes affichent un **taux de vacance commerciale supérieur à 10 %**



Une vacance commerciale jugée stable par la majorité des communes



Les principales causes de cette vacance commerciale selon les communes



2 formes de concurrence impactent le commerce physique des centres-villes / centres-bourgs

L'existence d'un marché de consommation peu dynamique et restreint : facteur aggravant de la vacance commerciale



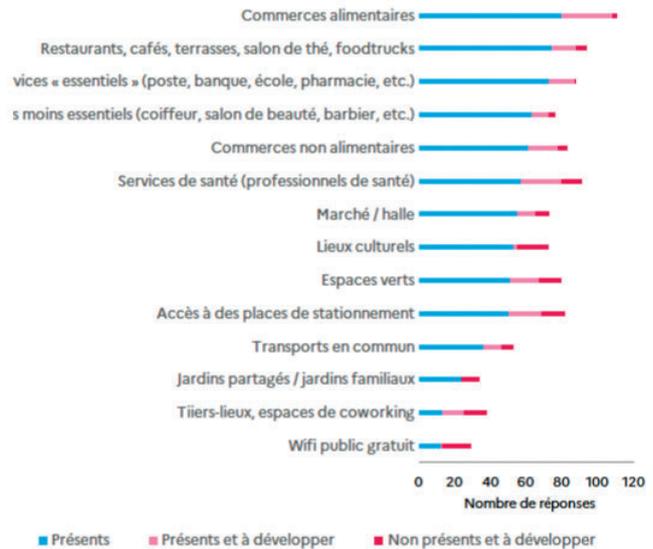
89 % indiquent que les commerces du centre-ville / centre-bourg sont fermés entre midi et deux heures, 82 % à 19h et 72 % le lundi

Les commerces de périphérie incontournables pour faire ses achats



Les habitants des communes rurales davantage impactés avec le recul du nombre de commerces de proximité.

Les services présents et / ou à développer (en priorité) dans le centre-ville / centre-bourg



OUTILS & ACTIONS DÉVELOPPÉS



53 % des communes disposent d'une stratégie locale pour le développement du commerce

Des communes faiblement outillées pour observer les dynamiques de leur territoire

15 % disposent d'un observatoire du commerce

25 % disposent d'un manager du commerce ou d'un appui spécifique

23 % disposent d'un budget alloué au soutien des commerçants

36 % disposent d'un service d'accompagnement aux commerçants, artisans

62 % des communes ont mis en place des actions pour revitaliser leur centre-ville / centre-bourg



Principaux types d'actions mis en place



LUCCA – l'application fête ses 4 ans

Le département des Pyrénées-Orientales, comme d'autres départements de l'arc méditerranéen, est confronté à un phénomène croissant de cabanisation qui consiste à aménager illégalement des parcelles inconstructibles. Cette occupation peut prendre des formes très diverses : cabanons, constructions en dur, caravanes, résidences mobiles de loisir ou habitations légères de loisir, yourtes ...

Dans le département, la cabanisation est souvent localisée dans des zones à risques et pour preuve, en 2021, 2 personnes en situation de cabanisation sont décédées dans des incendies.

Parmi le panel de mesures qui permettent de lutter contre la cabanisation, la procédure pénale est un axe central. Pour aider les collectivités à mieux rédiger leurs procès-verbaux d'infraction, la DDTM 66 a créé en 2018 l'application dénommée LUCCA (Lutte Contre la Cabanisation) en passant un marché avec un développeur local de logiciel, la société NUMERIC WAVE, basée à Perpignan.

Cette application, gratuite pour les collectivités, a été diffusée très rapidement dans les Pyrénées-Orientales. Aujourd'hui, elle compte 130 communes adhérentes dont une trentaine d'utilisatrices actives.

Sa création et son déploiement ont bénéficié d'un financement dans le cadre du programme d'études de l'ARRE et a vocation à être étendue aux DDTs intéressées de la région Occitanie.

Depuis son lancement en 2018, ce sont 3 autres départements qui ont choisi LUCCA comme outil pratique de lutte contre la cabanisation : l'Hérault, l'Aveyron et récemment la Haute-Garonne.

En 2022, les crédits de l'ARRE ont permis de finaliser la version 3 de LUCCA qui bénéficie à tous les départements utilisateurs et à toutes leurs communes adhérentes.

En synthèse, la V3 a consisté à :

- développer un module permettant de créer et de gérer des modèles de documents-types par profil d'adhérent. Cela permet de créer des documents adaptés à chaque utilisateur (choix des formats, des blocs en haut et bas de page, l'insertion des en-têtes et des logos).
- développer un module de gestion des médias permettant de gérer des pièces jointes comme des documents, des photos, des vidéos, etc ... Cette option nécessite d'optimiser le stockage, la sécurité, et l'accès à ces médias.

Le futur de LUCCA :

Le 1er décembre 2022, le réseau des utilisateurs de LUCCA en Occitanie s'est réuni à Perpignan et, à cette occasion, ont rencontré ensemble le développeur Numéric Wave.

De cette réunion, il ressort une volonté commune de permettre la diffusion de l'outil dans d'autres DDTs, afin d'optimiser les coûts de développement et d'hébergement et d'harmoniser les commandes d'amélioration en désignant un interlocuteur unique.

En effet, LUCCA devra poursuivre sa construction, d'une part sur son architecture numérique (migration technique), d'autre part avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités très attendues dont :

- le module de rédaction des Arrêtés Interruptifs de Travaux, déjà prévu dans le cahier des charges initial,
- le lien avec l'application AIGLE (IA de reconnaissance des installations illégales à partir de photos aériennes),
- l'importation de dossiers non-LUCCA,
- le lien avec Géoportail pour récupérer les informations du cadastre,
- la refonte et l'amélioration du module statistique.

Etude DREAL-INSEE sur les zones d'activités économiques.

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'INSEE et la DREAL : elle a mobilisé des ressources de l'ARRE (agence en réseau), les directions «énergie-connaissance» et «aménagement» de la DREAL et la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron.

L'étude a été réalisée dans le cadre des réflexions sur la sobriété foncière, inscrite dans la loi Climat et résilience de 2021. Elle vise à mieux connaître le phénomène des zones monofonctionnelles à vocation d'emploi, leurs caractéristiques et leurs évolutions.

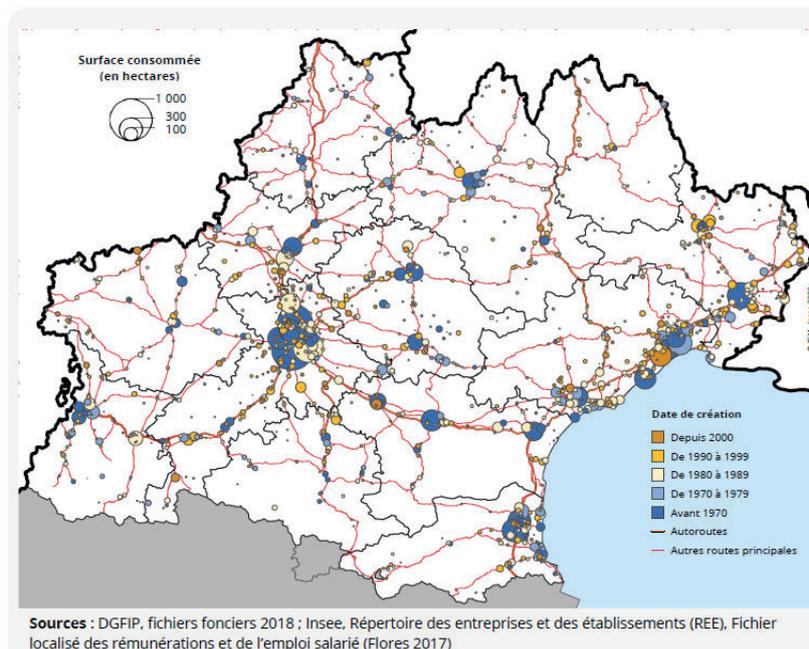
L'originalité de l'approche consiste en :

- une méthode homogène de croisement de données d'occupation des sols (volet DREAL) et de localisation des entreprises et des emplois (volet INSEE) afin d'identifier et caractériser les zones,
- une approche dynamique de l'évolution de ces zones et notamment des transferts d'emploi entre ces zones et le reste du territoire,
- une méthode actualisable et déclinable à d'autres échelles grâce aux données produites.

L'étude permet ainsi d'identifier et analyser 1244 zones accueillant un demi-million de salariés sur près de 21000 ha.

L'étude a donné lieu, en juillet 2022, à une publication disponible sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6469750>

► 3. Surface consommée par les zones dédiées à l'activité économique selon leur date de création



Le stock de carbone séquestré augmente entre 2012 et 2018 en Occitanie

Le stock de carbone séquestré augmente entre 2012 et 2018 en Occitanie.

Le travail de mesure de la séquestration du carbone dans les puits de carbone réalisé par la DREAL répond à un besoin de connaissance des territoires en vue d'atténuer les effets du réchauffement climatique. Si les émissions de gaz à effet de serre sont bien quantifiées, notamment par l'Observatoire régional climat-énergie en Occitanie (ORCEO), des données chiffrées manquaient sur le volet séquestration ; la division « Statistiques » de la DREAL a donc mis au point une méthode de calcul, dans le cadre de son partenariat avec l'ORCEO.

Cette méthode permet d'estimer des stocks et des flux de carbone localisés. Elle utilise 2 sources principales : Corine Land Cover pour l'occupation du territoire et l'outil ALDO de l'ADEME pour les coefficients de références de stocks de carbone par type de sols et par réservoir. Les coefficients de références de flux ainsi que les durées du cycle du carbone par type de sol et réservoir sont issus de la littérature.

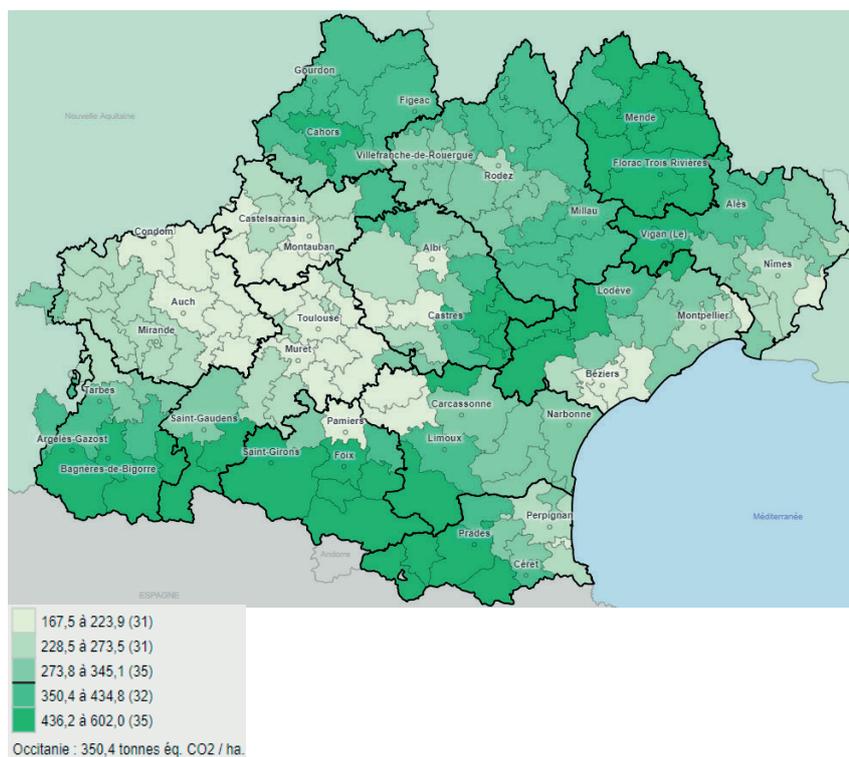
A superficie égale, la forêt séquestre plus de carbone que les prairies ou les sols cultivés

En Occitanie, en 2018, 2,56 milliards de tonnes équivalent CO₂ sont stockés dans les différents réservoirs : les sols, les zones humides, la biomasse constituée de la végétation externe et racinaire, la litière produite par les débris organiques se décomposant à la surface des forêts et enfin les produits en bois qui conservent une partie du carbone stocké pendant la pousse des arbres.

La forêt séquestrant davantage que les autres types de sols à superficie égale, les territoires de montagne au couvert forestier important contribuent davantage au stockage du carbone que les zones urbanisées ou cultivées.



Stock de carbone séquestré (hors produit bois) par hectare en 2018 (t.éq. CO2/ha)

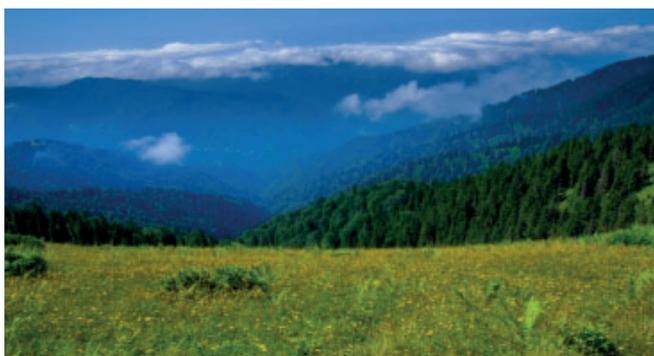


Un stock de carbone qui s'accroît « naturellement » entre 2012 et 2018

Le stock de carbone progresse de 0,6 % par an en Occitanie entre 2012 et 2018.

Cette croissance est essentiellement imputable à l'évolution naturelle dans le temps des stocks par type de sol et par réservoir, comme la croissance de la végétation, notamment dans les forêts, ou bien l'apport naturel de matières organiques dans le sol par le biais de la photosynthèse, ou encore par l'utilisation de pratiques culturales plus ou moins adaptées au développement des puits de carbone.

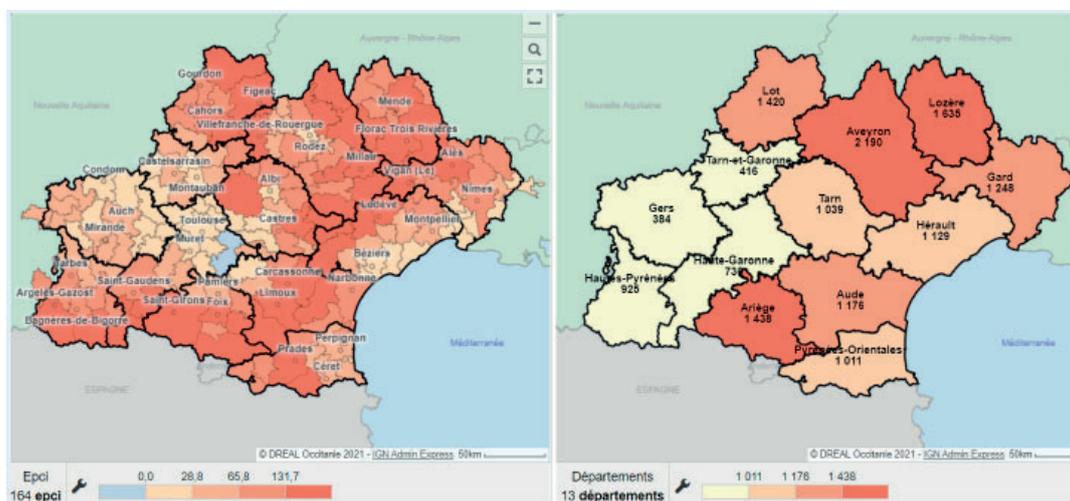
La forêt qui représente 33% du couvert régional en Occitanie contribue le plus à l'accroissement du stock de carbone entre 2012 et 2018 notamment par le développement de sa biomasse externe (feuillage et bois).



Évolution annuelle du stock de carbone (hors produit bois) hors changement d'affectation des sols entre 2012 et 2018

(négatif = émission / positif = séquestration)

(milliers de t.éq.CO₂ / an)



Mais les changements d'occupation des sols sont globalement émetteurs de carbone

Sur la période 2012 - 2018, 23 260 hectares ont changé d'affectation en Occitanie selon les résultats de Corine Land Cover, soit 0,32% de la superficie totale de la région. Ces évolutions d'affectation des sols ont entraîné une diminution du stock de carbone de l'ordre de 380 milliers de t.éq.CO₂ par an en moyenne, contribuant pour -2,5% au stockage annuel de carbone sur cette période.

Les stocks de carbone de tous les départements de la région sont impactés négativement par les changements d'affectation des sols, particulièrement dans l'Hérault.

Retrouvez la publication et la méthodologie sur le site de la DREAL :

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-stock-de-carbone-sequestre-augmente-entre-2012-a25977.html>

Ainsi que de nombreux indicateurs sur la plateforme PictOstat à des niveaux géographiques supra-communaux.

<https://www.picto-occitanie.fr/geoclip>

(rubrique CHANGEMENT CLIMATIQUE)

Les modalités d'attractivité du département du Lot.

Attirer de nouvelles populations sur son territoire est souvent gage pour les collectivités locales de pouvoir maintenir une offre de services publics. Pour cela nombreuses sont celles qui s'engagent dans des opérations de marketing territorial. Le département du Lot ne déroge pas à ce mouvement et la collectivité départementale, entourée de partenaires dont l'État, a initié des réflexions en ce sens dès l'année 2017. Cette démarche stratégique a débouché sur une action notoire fin 2018 avec le lancement de la marque « Oh my Lot! ».

Participant de la même dynamique, la DDT a proposé d'éclairer les dynamiques des migrations résidentielles par un dispositif d'études. Ces études se sont déroulées en deux phases : une quantitative réalisée par l'INSEE et publiée en 2019 qui s'est attachée à caractériser les flux de migrations, et une plus qualitative dont nous venons d'obtenir les résultats. Celle-ci a été conçue et menée comme une enquête sociologique qui cherche à objectiver les ressorts de l'attractivité chez les nouveaux arrivants. Autrement dit, quels sont les arguments qui les ont poussés à venir s'installer dans le Lot ?

La méthodologie pensée par la DDT46 pour répondre à cette question a été mise en œuvre par le bureau d'étude Sociotopie, spécialisé dans les analyses sociologiques. Après une phase de cadrage des attendus et de co-construction des outils de recueils des matériaux de travail, un questionnaire a été diffusé pour obtenir certaines données quantitatives mais surtout pour recruter des personnes à rencontrer avec qui réaliser des entretiens qualitatifs.

Ce sont ainsi 17 entretiens auprès de 23 personnes (plusieurs couples ont été rencontrés) qui ont par la suite été réalisés par le bureau d'étude lors de sa venue sur le territoire (ou par téléphone pour quelques-uns). Ces entretiens ont permis d'obtenir une diversité des motivations justifiant la venue sur le territoire ainsi qu'une multitude de manières de l'habiter depuis l'installation.

Il ressort de cet exercice certains axes explicatifs du choix du territoire du Lot. Parmi eux, la qualité et l'accessibilité des patrimoines naturels et culturels est valorisée par de nombreux enquêtés aussi bien dans le milieu rural que dans les pôles de Cahors et Figeac.

La volonté de changer de mode de vie et donc souvent de territoire est également influencée dans certains cas par les cycles de vie. La constitution d'une famille chez les (jeunes) adultes avec notamment l'arrivée d'un enfant, ou le passage à la retraite sont des moteurs de la migration dont le Lot bénéficie. Néanmoins, il apparaît difficile d'affirmer qu'il s'agit d'une spécificité du territoire par rapport à d'autres départements ruraux où l'immobilier est également abordable.

Une fois l'installation effectuée, son succès, et donc la pérennité de l'établissement dans le Lot, dépend souvent de la capacité des nouveaux arrivants à se créer des relations sociales sur le territoire. Pour de nombreux enquêtés cette sociabilisation passe par une personne ressource qui sert de vecteur de rencontres avec de nouvelles personnes. Le secteur associatif est également avancé comme un facilitateur d'intégration par plusieurs enquêtés.

Parmi les limites à l'attractivité du territoire, l'offre de services publics est amplement mentionnée par les nouveaux arrivants. Citée dans quasiment tous les entretiens, l'offre médicale est jugée insuffisante et peut constituer une raison de quitter le territoire après y avoir passé quelques années. De même les transports en communs sont jugés insuffisants dans le département.

Les résultats de cette enquête sociologique soulèvent néanmoins quelques questionnements. Peut-on réellement isoler des caractéristiques d'attractivité inhérente à un département ? L'attractivité est-elle souhaitée par les habitants historiques et les nouveaux arrivants ? En effet, nombre d'entre eux cherchent à préserver leur espace de vie et craignent un exode urbain. Vers quel type de population faut-il orienter les politiques d'attractivité ? Concernant ce dernier point, un biais majeur de l'étude produit un angle mort sur cette question. Les répondants au questionnaire et les personnes interrogées en entretien sont en effet globalement plus diplômés que les nouveaux arrivants en général selon les données de l'étude INSEE de 2019. Les résultats qui ressortent de cette étude sont donc à appréhender à travers ce prisme et ne permettent pas de tirer de conclusions sur les populations à moindres capitaux culturel et économique.



Octobre 2022

Rapport d'étude sociologique sur les modalités d'attractivité du département du Lot



SCOP SARL Sociotopie
Atelier de Sciences Humaines et Sociales appliquées
5 place du Mont de terre, 59800 Lille
N° SIRET : 909 814 147 000 15

Commanditaire : Direction Départementale des Territoires du Lot
Personne référente : Paul Deshors (paul.deshors@lot.gouv.fr)

Mandatitaire : Sociotopie - Maya Leclercq (cheffe de projet)
Adresse : 5 place du Mont de Terre, 59 000 Lille
Contact : 03.20.47.13.6

Personnes référentes : Maya Leclercq (maya.leclercq@sociotopie.fr)
Lucas van Melle (lucas.vanmelle@sociotopie.fr)
Margot Jankowski (margot.jankowski@sociotopie.fr)

**VOUS VENEZ DE VOUS
INSTALLER DANS LE LOT ?**

Votre parcours nous intéresse !

La Direction Départementale des Territoires du Lot et Sociotopie, atelier de Sciences Humaines et Sociales appliquées réalisent une enquête sur tout le département afin de mieux comprendre ce qui attire les nouveaux et nouvelles arrivant-es.

Que votre installation soit plus ou moins récente, que vous soyez venu-e travailler, profiter du cadre de vie ou simplement passer votre retraite en profitant du paysage des Causses du Quercy, venez répondre au questionnaire accessible via ce QR Code !



Cette étude sera rendue publique et nous permettra de mieux comprendre les forces de notre beau territoire...

Le questionnaire est également accessible depuis cette url (<https://urlz.fr/gYsl>), le site Oh My Lot (<https://oh-my-lot.fr>), le site des services de l'État (<http://www.lot.gouv.fr>) et le site de Sociotopie ! (<http://sociotopie.fr>)



Étude en cours sur la sensibilité des paysages gersois au développement des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables (EnR) est devenu un enjeu décisif pour atténuer le changement climatique et progresser vers l'autonomie énergétique. Si chaque territoire français doit contribuer à l'accueil de ces infrastructures de production, il paraît nécessaire d'associer les habitants et de tenir compte des spécificités des lieux.

Les paysages rencontrés dans le Gers sont un atout incontestable pour l'attrait de ce territoire. Il est donc nécessaire de préserver cette identité.



La conciliation de ces deux enjeux nécessite des éléments factuels pour appuyer les territoires dans leurs choix : la DDT du Gers a donc déposé une demande de financement d'étude, qui permettra d'objectiver les enjeux liés aux paysages dans le développement des EnR, afin d'en améliorer à la fois l'acceptabilité et la planification.

Outre cet objectif, cette démarche sera également l'occasion d'alimenter le dialogue avec les acteurs locaux du paysage pour la construction d'une doctrine partagée, qui s'appuiera également sur l'Atlas des Paysages du Gers.

Étude en cours relative aux besoins en logements des saisonniers dans les Hautes-Pyrénées

L'Observatoire Départemental et Partenarial de l'Habitat des Hautes-Pyrénées (ODPH 65), créé en 2011 et regroupant l'ensemble des acteurs de l'habitat et du logement du département souhaite mieux cerner les modalités d'accès au logement des travailleurs saisonniers, décrites parfois comme difficiles. Il paraît ainsi nécessaire de diagnostiquer cette thématique essentielle pour l'attractivité des métiers mais aussi pour la vitalité économique des territoires afin d'apprécier leur besoin d'adapter leurs politiques locales de l'habitat.

Les Hautes-Pyrénées se caractérisent par de multiples profils de populations saisonnières aux secteurs d'activités variées (agriculture, hôtellerie, services, commerces...) couplés à des saisonnalités diverses (tourisme culturel, 2 voire 4 saisons) et pas toujours complémentaires entre elles.

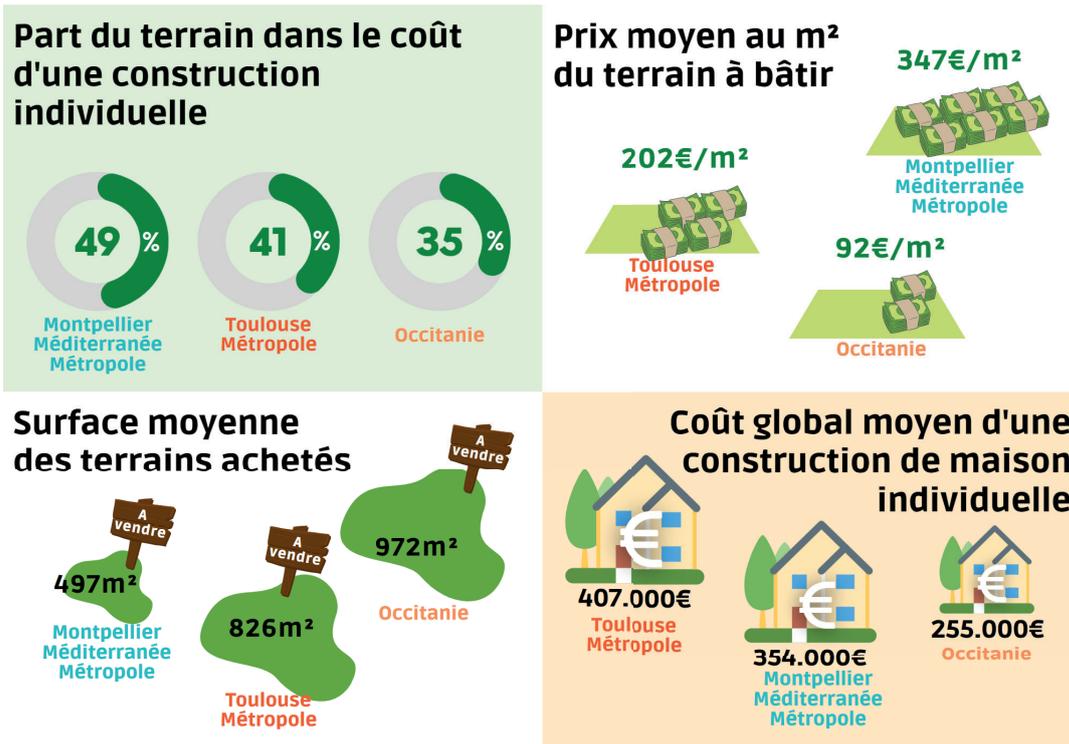
La finalité de l'étude est d'apporter aux décideurs une caractérisation des phénomènes afin d'identifier des solutions de logements ou d'hébergements adaptés aux contextes territoriaux.

L'infographie pour valoriser l'information statistique

Pour informer de manière plus percutante, les statisticiens recourent de plus en plus aux infographies. Ils mettent ainsi en exergue les quelques chiffres illustrant le mieux le phénomène observé et invitent le lecteur à lire l'article pour en savoir plus. La division Statistiques DREAL s'y met, comme le montre l'image ci-dessous extraite du site de la DREAL :

Brève de la DREAL Occitanie

32



<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-prix-des-terrains-a-batir-en-2020-a26049.html>



Pour consulter les publications,
les études de l'ARRE

<https://frama.link/arre> 

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie

Cité administrative

1 rue de la Cité Administrative - CS 80002

31074 Toulouse cedex 9

Tél. 33 (0)5 61 58 50 00 - Fax. 33 (0)5 61 58 54 48

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Directeur de la publication : Patrick BERG, directeur régional - Coordination : François LAMALLE
Contact : arre.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
Conception graphique : DREAL Occitanie - Cabinet et Communication - Tom COUDROY, Laurence GOURGUES